Mairieconseils

RÉSEAU DE TERRITOIRES
Paysage et urbanisme durable

MÉMENTO
13

L'infrastructure verte et bleue comme colonne vertébrale du développement territorial

Expérience de Pays de Montbéliard Agglomération et de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard

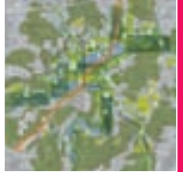

UN SERVICE
Caisse des Dépôts

Mémento élaboré à partir de la septième conférence téléphonique du réseau sur une expérience de territoire qui a eu lieu le mardi 7 décembre 2010 de 11h à 12h30.
Il a été conçu et réalisé par Mathilde Kempf et Armelle Lagadec et suivi par Vincent Chassagne, Mairie-conseils Caisse des Dépôts.

Mairieconseils

L'infrastructure verte et bleue comme colonne vertébrale du développement territorial

Expérience de Pays de Montbéliard Agglomération et de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard

La communauté d'agglomération *Pays de Montbéliard Agglomération* est à la fois un territoire industriel et agricole. Les espaces naturels occupent plus de deux tiers de la superficie de l'agglomération, avec une prédominance de l'eau générant une imbrication très forte entre nature et ville.
Des inondations importantes en 1990 ont mis en évidence le risque lié à l'eau et aux crues, qui est devenu une thématique prioritaire, par la suite enrichie par d'autres approches : mobilité, nature, paysage, développement urbain, économie, écotourisme… Des démarches ont été mises en œuvre pour définir une stratégie globale : un plan de paysage en 2000, une charte de l'environnement, des colloques sur la thématique « Nature en ville » en 2003/04 et dans la foulée, le SCOT approuvé en 2006 intégrant (avant les lois Grenelle) les principes d'infrastructures vertes et bleues (IVB) qui en constituent le premier axe. Le Projet d'agglomération est voté en 2009. Aujourd'hui, de nouvelles thématiques prennent de l'ampleur : l'agriculture, l'inventaire du patrimoine industriel, le développement d'un réseau d'écoquartiers, etc.

L'objectif principal du projet d'agglomération est de devenir une éco-agglomération, avec un développement inscrit dans l'IVB et une mise en relation systématique des projets à toutes les échelles.
Le concept d'IVB va bien au-delà du corridor écologique sectorisé. Le maillage naturel (eau, forêts, espaces naturels, agricoles…) se complète d'un maillage d'espaces publics irriguant les centres et organisant le lien ville-nature. Chaque projet de développement ou d'aménagement est resitué à une échelle plus large, au minimum celle de l'agglomération, voire jusqu'au territoire du Rhône au Rhin. Ces imbrications d'échelles ont des incidences sur les réalisations et contribuent à conforter les trames existantes ou à les recréer.
Quatre ans après l'approbation du SCOT, une évaluation des actions a été réalisée. Dans les faits, travailler à partir de l'IVB et des espaces non urbanisés a permis de s'appuyer sur les éléments structurants et identitaires du territoire pour concevoir des projets qui enrichissent ses spécificités. L'espace a acquis une valeur d'usage beaucoup plus importante, partagée avec les habitants.

Caisse des Dépôts

Tous les textes de la première partie (sauf les titres des chapitres) sont issus de la conférence téléphonique du mardi 7 décembre 2010. Leur contenu correspond à la retranscription des propos tenus par les différents intervenants. Le nom et le titre de chacun d'entre eux sont mentionnés.

Une agglomération caractérisée par une forte présence de l'eau.

Sommaire

07 **PARTIE 1 - PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE**

07 **Chapitre 1 -** Définition de l'infrastructure verte et bleue : un outil pour travailler sur les rapports ville - nature

. L'eau et la proximité de la nature comme socles pour le développement du Pays de Montbéliard

. Une infrastructure verte et bleue plutôt qu'une trame verte et bleue

. Des implications fortes dans les documents d'urbanisme et les projets

. Une association avec les habitants pour faire évoluer les pratiques

14 **Chapitre 2 -** Une perméabilité et des interactions avec les projets des territoires voisins

15 **Chapitre 3 -** Des projets phares qui confortent et étoffent l'infrastructure verte et bleue

. Des projets réalisés par l'agglomération sur son territoire

. L'IVB fil conducteur des évolutions du territoire

21 **PARTIE 2 - UN REGARD SUR CES EXPÉRIENCES - LES FACTEURS DE RÉUSSITE ET LES ÉLÉMENTS TRANSPOSABLES**

24 **REMERCIEMENTS, POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTS**

25 **LE RÉSEAU EN QUELQUES MOTS**

Photographie 4 VENTS.

Un territoire industriel et rural, qui a placé la nature au coeur de son projet politique et de développement, notamment autour de l'Infrastructure verte et bleue (IVB).

Photographie Claude NARDIN.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

CHAPITRE 1 - Définition de l'infrastructure verte et bleue : un outil pour travailler sur les rapports ville - nature

L'eau et la proximité de la nature comme socles pour le développement du Pays de Montbéliard

Un territoire riche, complexe et contrasté

Bernard Lachambre, vice-président de Pays de Montbéliard Agglomération en charge de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement des déchets et du développement durable

Notre territoire est très particulier, riche de contrastes et d'atouts géographiques : il se situe à quelques kilomètres de la Suisse et de l'Allemagne, de l'Alsace, des Vosges et du Jura. Berceau de l'automobile, ce territoire s'est fortement développé autour de ses industries dès le XIXe siècle. Aujourd'hui, sa reconversion est engagée, mais il rencontre des difficultés économiques en raison de cette mono-industrie qui le caractérise encore.
C'est un territoire d'invention, qui n'en reste pas moins soumis à des pressions d'ordre économique. Nous nous sommes donc interrogés sur les richesses de ce territoire et notamment sur la nature, très proche de la ville mais d'un contact difficile. Il fallait trouver une manière d'instaurer un rapport facilité et pacifié entre la nature et la ville.
Ce travail a été engagé dès les années 1990, et a subi des changements de parcours.

L'eau omniprésente, un atout industriel et un risque d'inondations

Élisabeth Schmitt, urbaniste à l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard

L'une des principales caractéristiques naturelles du territoire du Pays de Montbéliard est d'être à la confluence de sept rivières. Les deux plus importantes sont le Doubs et la Savoureuse. Le Doubs arrive des plateaux du Haut-Doubs et du massif du Jura ; la Savoureuse descend du Ballon d'Alsace (Vosges du Sud) très rapidement car elle présente un dénivelé de 1 000 mètres en moins de 20 kilomètres de distance. Ces caractéristiques naturelles ont des conséquences sur le développement de l'agglomération et sur les risques d'inondations du Pays de Montbéliard.
Les industries ont traditionnellement tiré profit de la présence de ces nombreux cours d'eau et de la force motrice hydraulique, avec la constitution d'un fort tissu industriel dans cette région.

Le risque d'inondations représente néanmoins un facteur de fragilité pour l'agglomération. Les fortes inondations de 1990 ont eu des conséquences importantes pour l'économie locale. Les acteurs économiques et politiques du Pays de Montbéliard ont pris conscience qu'il fallait intégrer les cours d'eau dans une réflexion sur le développement urbain et économique de l'agglomération.

Une dimension naturelle forte dans l'agglomération

Par ailleurs, 40% du territoire est constitué de forêts. Ses caractéristiques naturelles constituent son identité et concourent à véhiculer une image positive auprès des populations et des entreprises.
Cette prise de conscience ancienne a d'abord conduit le district, puis la communauté d'agglomération, à s'engager dans un projet de territoire dès la fin des années 1990. Ce projet avait pour axe principal de valoriser le cadre de vie du Pays de Montbéliard pour renforcer son attractivité résidentielle. L'idée était de s'appuyer sur les atouts et les contraintes naturels pour inverser la baisse démographique.

Un territoire à la confluence de sept rivières. Cartographie ADU.

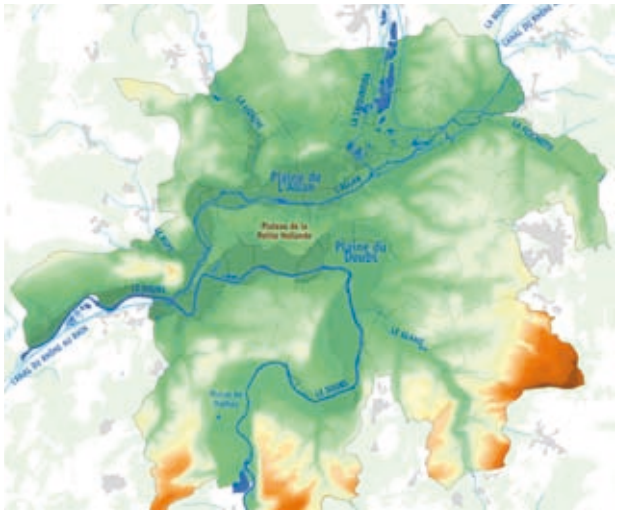

Schéma global à l'échelle du Pays de Montbéliard : charpente d'agglomération et réseau structurant. Cartographie ADU.

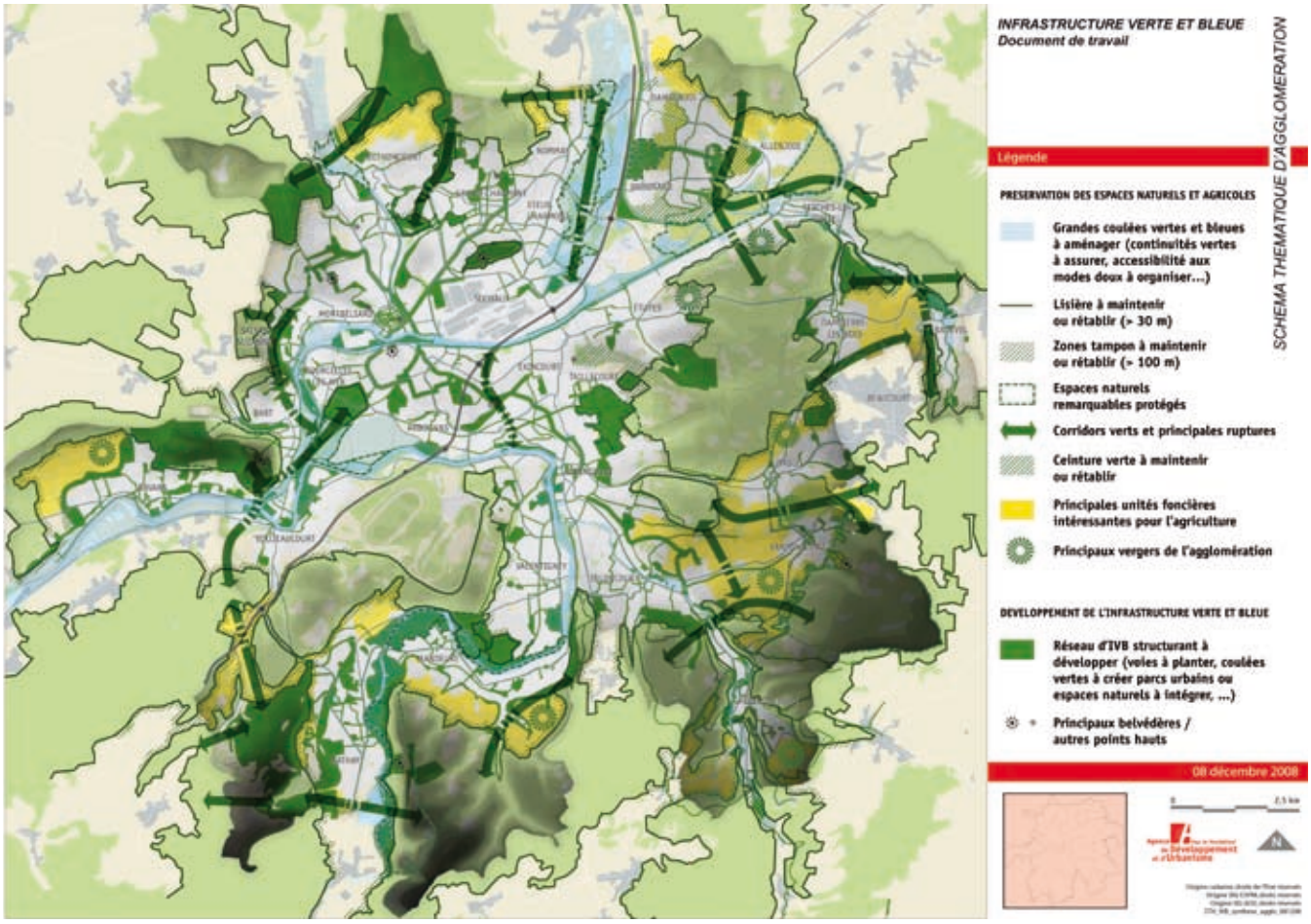

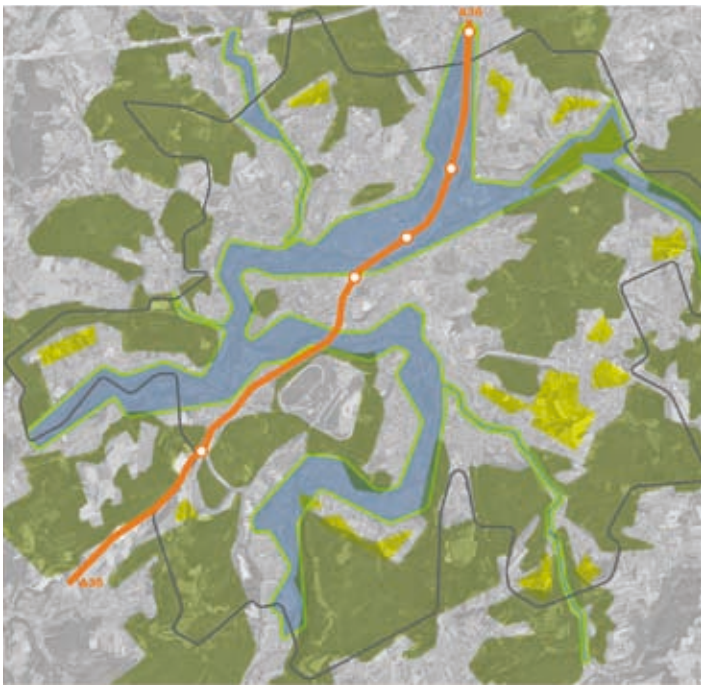

Une éco-agglomération qui se construit progressivement

Plusieurs politiques thématiques ont été construites : un plan paysage approuvé en 2000 ; des colloques en 2003 et 2004 sur le thème « Nature en ville » ; des travaux d'élaboration du SCOT qui ont conduit à identifier des espaces naturels remarquables, des réservoirs écologiques pour la faune et la flore (éléments que l'on trouve aujourd'hui dans les trames vertes et bleues) et des corridors écologiques qui relient ces espaces naturels.

En 2009, l'agglomération s'est engagée dans un projet qui réaffirme l'importance de l'infrastructure verte et bleue dans le cadre du projet plus global de construction d'une éco-agglomération.

Une infrastructure verte et bleue plutôt qu'une trame verte et bleue

Des rapports ville-nature construits à travers l'infrastructure verte et bleue

Cathy Kuhn, architecte urbaniste à l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard

Nous parlons d'infrastructure plutôt que de trame verte et bleue. La notion d'infrastructure verte et bleue (IVB) englobe les éléments des trames vertes et bleues au sens du Grenelle (espaces naturels remarquables, réservoirs écologiques, corridors écologiques…) et va au-delà en favorisant les rapports ville-nature.
Les objectifs de l'infrastructure verte et bleue, inscrits dans le document d'orientation générale du SCOT, visent à organiser le rapport ville-nature, mettre en réseau les espaces de nature, développer des zones de loisir, revaloriser l'urbain en limitant son étalement. La mise en place de cette infrastructure verte et bleue a pour objectif la viabilité écologique du Pays de Montbéliard et fonde durablement son organisation économique. Ces termes, déjà évoqués dans les premiers colloques « Nature en ville », montrent cette recherche de « tension » entre la ville et la nature, de manière à tirer parti de la proximité de la nature en ville et à favoriser une intensité urbaine qui permette de limiter l'étalement urbain.

Une cartographie dynamique et évolutive

Pour définir avec précision l'infrastructure verte et bleue, nous avons distingué et cartographié trois catégories d'espaces :
. la charpente d'agglomération ;
. le réseau structurant ;
. le réseau local.
La cartographie se veut dynamique dans le temps, puisque les éléments doivent se relier les uns aux autres sans que l'ensemble des projets soit réalisé. En fonction de leur évolution, les éléments pourront être déplacés à la marge, sans que cela modifie les grands principes.

La charpente d'agglomération : les éléments sensibles et identitaires

La charpente d'agglomération est constituée des éléments géographiques identitaires de l'agglomération, soumis aux risques évoqués précédemment. Le SCOT vise à préserver et valoriser ces espaces.

On trouve dans cette charpente d'agglomération les grandes continuités paysagères au fil des vallées, les massifs forestiers et leurs lisières, les franges d'agglomération avec les espaces agricoles, les corridors écologiques définis dans le diagnostic du SCOT, les espaces naturels remarquables, les coteaux et crêtes sensibles du point de vue paysager.
Ces éléments, aux vocations parfois peu affirmées, sont sensibles à la pression urbaine. Il nous semblait donc important de les identifier et de les cartographier.

Le réseau structurant : les liaisons et connexions de la charpente d'agglomération

Le réseau structurant permet de relier entre eux les éléments constitutifs de la charpente. Il relie les forêts et les espaces agricoles situés sur les plateaux et les grandes vallées de l'agglomération ; il favorise l'interpénétration de la ville et de la nature, renforce la biodiversité en ville et valorise le foncier aux abords de cette infrastructure verte et bleue. Il permet en outre de relier les équipements les uns aux autres, et les quartiers aux équipements.
Le réseau est constitué de surfaces : parcs, points de vue sur les paysages (l'agglomération mène des actions importantes sur les belvédères qui permettent de lire le développement urbain et l'évolution de la ville), lieux de découverte du patrimoine naturel, liaisons larges de type coulée verte qui peuvent emprunter des secteurs soumis aux aléas miniers inconstructibles, progressivement aménagés en parcs urbains.
Par exemple, une coulée verte a été réaménagée à Grand-Charmont avec la collaboration de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) ; elle sera prolongée progressivement sur des zones d'aléas miniers pour rejoindre un parc développé par l'agglomération dans les Jonchets, point bas de la ville.
Ce réseau structurant doit s'étoffer progressivement, et les maillons manquants se concrétiser de manière à disposer d'itinéraires continus.

Ce réseau est plutôt porté par l'agglomération, mais se construit également en lien avec les communes concernées par les aménagements.

Le réseau local : maillage fin du réseau structurant

Le réseau local complète le réseau structurant d'un maillage plus fin. Il revient à mettre en place un quadrillage dans lequel on retrouverait, tous les 100 à 150 mètres, des liaisons douces, des itinéraires piétonniers, des squares… qui se raccordent au réseau structurant et qui visent à changer les pratiques en ville. Il s'agit d'offrir la possibilité d'accéder aux commerces de proximité et aux équipements par d'autres moyens que le véhicule individuel.
Dans ce sens, l'infrastructure verte et bleue permet de modifier les comportements. À travers le développement de ce réseau, nous cherchons à redonner un plaisir aux parcours urbains. Dans la mesure du possible, nous essayons de déconnecter ces itinéraires de la trame viaire.
Ce réseau doit s'étoffer progressivement. Cela demande un travail de coordination très fin entre les services techniques des communes et le portage politique à l'échelle communale, en lien avec les services techniques de l'agglomération et le portage politique d'agglomération.
L'ensemble du réseau est représenté sur une carte à l'échelle de l'agglomération, qui nous permet de positionner chaque projet dans la trame générale.

L'infrastructure verte et bleue s'impose aux projets de développement et d'urbanisme. Cette approche concerne toutes les échelles, du grand territoire à la parcelle, et se retranscrit dans les documents d'urbanisme, les réalisations, le développement d'une mobilité alternative...

Systèmes 1 et 2
Espaces publics, réseaux de transports et Infrastructure Verte et Bleue large

Niveau 1 : espaces à enjeux

- IVB large / traitement des berges et zones inondables
- Espaces agricoles / sites de vergers
- Massif forestier

Niveau 2 : espaces d'interventions prioritaires

- Espaces publics d'accompagnement des TCSP 1 et 2
- Centre-ville / bourg / village
- Réseau d'IVB structurant
- Espaces IVB prioritaires

Niveau 3 : opérations prioritaires

- Projets IVB prioritaires :
  - Théâtre antique à Mandeure
  - Fort Lachaux
  - Complexe nautique à Sochaux

- TCSP
- Ligne DIAM confortée

Des implications fortes dans les documents d'urbanisme et les projets

Les élus ont choisi d'approuver dans le même temps le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et son processus de mise en œuvre, qui se concrétise à travers plusieurs démarches parallèles.

Les schémas de secteurs

Les schémas de secteurs ont été conduits en 2008/2009. Ils n'ont pas de portée juridique et ne sont pas opposables. Leur objectif est de permettre un travail à l'échelle de groupes de communes, dans des espaces géographiques cohérents (vallées, plateaux, etc.) et de vérifier avec les élus concernés les principes d'organisation spatiale qui permettront de concrétiser les objectifs du SCOT, ainsi que les opérations et actions à conduire. Ils facilitent ainsi la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) avec le SCOT, et encadrent l'émergence des opérations d'aménagement prioritaires.

Cette démarche a été animée par l'Agence de développement et d'urbanisme, qui a réalisé un travail préalable avec chacune des communes situées dans un même secteur, pour comprendre les projets et les repositionner dans une perspective plus large, afin de montrer comment le projet pouvait participer à la mise en œuvre du SCOT à l'échelle de l'agglomération. Plusieurs réunions ont été organisées, soit en bilatéral avec chacune des communes, soit en plénière, par secteur, avec l'ensemble des élus communaux, des élus d'agglomération, des services de l'État et des responsables des transports, de manière à ce que la démarche soit partagée, croisée et la plus transversale possible.
Pays de Montbéliard Agglomération a également fait réaliser par le bureau d'études « Service public 2000 » une analyse exhaustive des documents d'urbanisme en vigueur dans les 29 communes pour vérifier les risques d'incompatibilité juridiques avec le SCOT approuvé.

Les schémas thématiques

Les schémas thématiques, construits à l'échelle de l'agglomération, facilitent la lisibilité des politiques spécifiques, par exemple : foncier, schéma des parcs, habitat, IVB... Ils se composent de cartographies thématiques et de synthèses. Ces schémas permettent de vérifier la cohérence de chaque système, de gérer des priorités et d'évaluer la mise en œuvre.

Les tableaux de bord pour l'évaluation

Afin de disposer d'outils d'évaluation, des tableaux de bord sont élaborés régulièrement. Ils ont été réalisés dès l'approbation du SCOT, avec des indicateurs qui servent à évaluer les impacts sur le territoire des actions et des politiques mises en œuvre dans le cadre du SCOT.

Une imbrication d'échelles et une articulation entre le SCOT et les PLU

L'identification d'emplacements réservés dans les PLU est une première étape qui permettra la réalisation de liaisons. Pour conforter l'IVB et prendre en compte les risques d'inondations, des espaces à urbaniser peuvent être transformés en zone naturelle.

Des incidences sur le foncier pour favoriser le renouvellement urbain et la limitation de l'étalement urbain

Les nombreux espaces repérés sur la carte de l'infrastructure verte et bleue sont pour la plupart des terrains privés. Dans le cadre de la mise en compatibilité avec le SCOT, les révisions des documents locaux d'urbanisme (POS, PLU) permettent de préserver ou de renforcer l'IVB. Une zone à urbaniser ou classée en 2NA peut devenir une zone naturelle lors des révisions pour permettre la préservation écologique, le maintien d'une unité agricole cohérente, ou encore pour éviter que les bourgs se rejoignent et ne forment un continuum urbain sans interruption.

Il est également possible de travailler avec l'établissement public foncier et de créer des réserves foncières pour développer des projets urbains qui intègrent l'IVB. Cela concerne les vallées, afin de retrouver des projets le long des berges ou sur d'anciennes friches industrielles situées la plupart du temps dans les vallées, de manière à favoriser le renouvellement de la ville plutôt que de l'étendre.

Dans les schémas de secteur, nous avons défini précisément la notion de limite à l'urbanisation, puisque le SCOT renvoie vers les PLU la charge de définir ces limites. Deux types de limites ont été indiquées : les limites fermes, qui concernent les espaces naturels remarquables ou les espaces forestiers ; des limites à déterminer plus finement dans le PLU, que nous tentons d'inscrire au plus près de la tache urbaine existante de manière à préserver les grands paysages, les coteaux, les crêtes et les plateaux.

Une ingénierie en évolution apportée par l'Agence d'urbanisme et de développement

Élisabeth Schmitt

Jusqu'en 2009, l'Agence d'urbanisme réalisait en direct pratiquement la majorité des PLU de l'agglomération. Depuis, elle essaye plutôt d'intervenir en assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les PLU, en consultant des bureaux d'études privés.
L'Agence termine les PLU qu'elle avait commencés et travaille avec la communauté d'agglomération et deux communes sur un PLU exemplaire : un PLU mutualisé entre deux communes qui font partie d'un même schéma de secteur. Pour cette démarche, l'Agence a réalisé un cahier des charges et les deux PLU sont cofinancés par les deux communes et la communauté d'agglomération. L'objectif est de tendre vers un projet intercommunal, les deux PLU ayant un PADD commun.

Un accompagnement spécifique des projets d'intérêt communautaire

Cathy Kuhn

L'agglomération n'a pas la compétence « urbanisme », mais elle peut déclarer un projet d'intérêt communautaire et travailler plus finement avec les communes sur certains projets.
Par exemple, l'agglomération a prévu de réaliser un complexe aquatique et ludique dans la basse vallée de la Savoureuse. Pour ce faire, elle a déclaré ce projet d'intérêt communautaire et a défini un périmètre allant au-delà de l'équipement, prenant l'ensemble de la basse vallée de la Savoureuse et rejoignant la ville de Sochaux. Cette démarche permettra la mise en compatibilité de documents d'urbanisme de quatre communes.
La volonté de faire ensemble a conduit à choisir les outils ad hoc.

Une association avec les habitants pour faire évoluer les pratiques

La concertation comme maillon pour inscrire l'IVB dans une phase opérationnelle

Il faut conduire un travail entre le SCOT et l'échelon des PLU ou des projets urbains opérationnels, en lien avec les communes. À titre d'exemple, le plan réalisé à l'échelle de l'agglomération sur l'infrastructure verte et bleue donne des principes de liaison entre les coteaux boisés et les espaces agricoles, puis les vallées. Le positionnement exact de ces liaisons se négocie au fur et à mesure lors du travail de planification avec les communes dans le cadre du PLU, ou à travers des études pré-opérationnelles.
Par exemple, à Grand-Charmont, les principes étaient définis. Ensuite, le maire et ses adjoints ont soumis ces documents aux habitants en leur expliquant qu'ils cherchaient à relier le quartier nord et le centre-ville. Ceux-ci ont alors pu exprimer des remarques, demander à ce que le projet ne passe pas de tel côté mais plutôt de tel autre... Et la position de l'itinéraire imaginé au préalable a évolué. L'IVB n'est pas un document figé, les grands principes de liaison sont importants mais la spatialisation s'adapte. C'est à ce niveau que se situent la négociation, la concertation, l'entretien des élus avec les administrés…

Bernard Lachambre

L'exemple de Grand-Charmont est significatif car c'est un projet qui a bien fonctionné. Lorsqu'on est amené à envisager un aménagement urbain, il peut y avoir des conflits entre l'agglomération et la commune. Dans la mesure où les habitants ont des demandes, cette phase d'information, de concertation et de co-construction des projets permet de résoudre une part des difficultés.

Le parc des Jonchets à Grand-Charmont. Photo Armelle LAGADEC.

L'IVB au service des habitants

Cathy Kuhn

L'objectif des projets est de créer un écosystème ville-nature qui permette d'accepter l'intensité, la densité urbaine et qui rende intéressante la silhouette urbaine. C'est le cas notamment du projet du Vallon des Jonchets à Grand-Charmont. Nous cherchons aujourd'hui à aller plus loin encore, en offrant aux particuliers de l'habitat collectif, afin qu'un maximum d'habitants puissent tirer parti de cette vue sur l'infrastructure verte et bleue.
Le développement de l'IVB permet également de favoriser les échanges sociaux à travers les parcs urbains, les pistes cyclables, les aires de jeux… Avec ces actions, la densité urbaine peut être mieux vécue, mieux acceptée.

Aujourd'hui, nous apprenons en marchant. Nous cherchons à affirmer la qualité de l'architecture et des formes urbaines à proximité de l'infrastructure verte et bleue, mais aussi la politique foncière sur l'infrastructure pour développer le projet paysager et la tension ville-nature.

Une Agence de l'environnement à destination des habitants

Bernard Lachambre

Une Agence de l'environnement a été mise en place depuis un certain nombre d'années. Elle a permis de rendre les actions menées plus visibles aux habitants du Pays de Montbéliard. Voici quelques exemples d'actions :
« NaturaVille » désigne des actions permettant de réaliser des animations dans le cadre des écoles et collèges. Les projets, souvent à l'initiative des écoles, sont construits avec des animateurs pris en charge par l'agglomération, puis débouchent sur des activités, des animations telles que l'exploration d'un sentier, l'observation des animaux qui se trouvent dans un fossé à proximité de l'école, la fabrication d'un jardin, etc.
« 1, 2, 3 Nature » est un programme à destination du grand public, piloté par l'Agence de l'environnement. Il consiste en une centaine d'actions, dans des contextes très divers : le compostage, la découverte des environnements naturels, des animations musicales dans des secteurs inondables, etc. L'idée sous-jacente est de réconcilier les habitants du Pays de Montbéliard avec la nature.
Nous avons édité une carte touristique et un schéma touristique qui s'appuient sur le lien ville-nature.

Carte touristique du Pays de Montbéliard qui met en évidence les liaisons piétonnes et cyclistes du grand territoire (Eurovéloroute), les centres d'intérêt culturels, patrimoniaux, touristiques et paysagers...

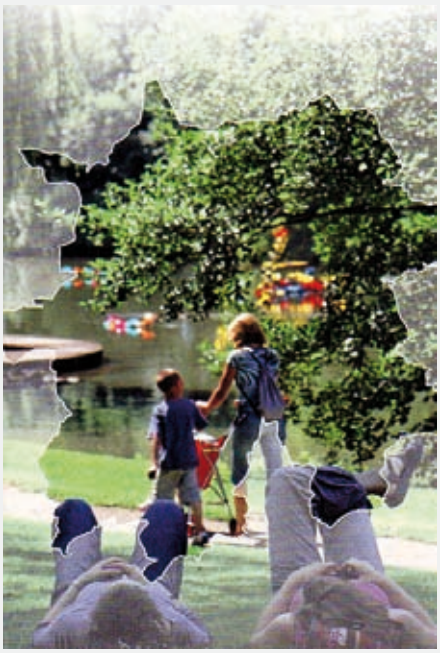

Pays de Montbéliard Agglomération accompagné par l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard ont pour projet de créer une éco-agglomération qui se fonde sur la nature en ville pour tous les usagers, à toutes les échelles, avec des perméabilités et de la transversalité.

CHAPITRE 2 - Une perméabilité et des interactions avec les projets des territoires voisins

Un territoire et des projets qui s'inscrivent dans une échelle interrégionale

Élisabeth Schmitt

Le Pays de Montbéliard est traversé par le canal du Rhône au Rhin. Le projet du grand canal, canal à grand gabarit, devait traverser le Pays de Montbéliard, ce qui a généré des achats de foncier. Lorsque le projet a été abandonné en 1997, les collectivités se sont retrouvées avec du foncier disponible situé en zone inondable, gelé pendant des années.
L'État a ensuite mis en place la politique « Avenir du territoire Saône-Rhin » pour les territoires traversés par le canal, qui a été déclencheur de projets. Des financements ont été attribués pour soutenir des projets urbains et de développement local des emprises anciennement réservées au grand canal. Le Pays de Montbéliard en a largement bénéficié, notamment pour la mise en œuvre de l'infrastructure verte et bleue.

La région Franche-Comté a été relativement en avance sur l'élaboration de sa trame verte et bleue régionale. La réflexion du Pays de Montbéliard se connecte donc bien à une échelle régionale de trame verte et bleue déjà bien avancée.
Les projets s'inscrivent ainsi dans une échelle régionale, voire interrégionale.

Un maillage et une coordination des projets avec les territoires voisins

Le SCOT de Montbéliard a la particularité d'être réduit géographiquement ; il est limité aux 29 communes de la communauté d'agglomération. Le département limitrophe du Territoire de Belfort élabore actuellement un SCOT.
Nous nous inscrivons dans un bassin de vie plus large, le Pays de l'Aire urbaine (Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle), qui compte environ 300 000 habitants sur trois départements. Au sein des instances du syndicat mixte de Pays, des débats entre les élus et des échanges entre les techniciens ont lieu sur l'interaction des espaces naturels et des éléments hydrauliques entre les deux territoires.

L'élaboration d'une charte forestière de territoire a été l'occasion pour les élus de l'Aire urbaine de débattre des objectifs et des orientations concernant la forêt, même si cela n'a pas de valeur règlementaire ni d'opposabilité au document d'urbanisme.

Dans le département du Doubs, le plan des sentiers de randonnée et le plan des pistes cyclables viennent se connecter à la vallée du Doubs et à l'élément structurant que constitue la véloroute Nantes-Budapest. On retrouve ici, en dehors de l'agglomération, cette idée de maillage fin sur un élément d'infrastructure plus important.

Le projet comme support pour travailler avec d'autres collectivités

Bernard Lachambre

Au niveau de la communauté d'agglomération, nous essayons d'être exemplaires pour inciter à poursuivre en ce sens. Nous sommes passés d'une approche dans laquelle nous essayions d'encadrer et de légiférer à une démarche plus pragmatique.
Nous devons dépasser le cadre de la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard pour étendre notre réflexion à l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard et travailler ensemble. Plutôt que d'essayer de bâtir une structure, l'idée est de travailler sur des projets, et de valoriser des actions exemplaires.

CHAPITRE 3 - Des projets phares qui confortent et étoffent l'infrastructure verte et bleue

Des projets réalisés par l'agglomération sur son territoire

Des projets multifonctionnels et une transversalité entre communes, agglomération et Agence d'urbanisme

Même si derrière nos orientations, la pratique est souvent compliquée, avec des conflits d'intérêts entre les communes et l'agglomération, les avancées sont visibles. Il existe une interactivité et une transversalité entre les communes, l'agglomération qui a une vision générale opérationnelle, et l'Agence d'urbanisme qui tente d'avoir une vision prospective.
L'attractivité n'est pas uniquement économique, résidentielle ou environnementale. Elle doit prendre en compte l'ensemble de ces aspects, avec une multifonctionnalité. L'objectif est d'articuler en même temps des projets phares de l'infrastructure verte et bleue et une action quotidienne visant à intégrer les aménagements urbains, les PLU, et toutes les actions qui concernent notre territoire.

La Damassine à Vandoncourt : lieu de production et de sensibilisation des habitants dédié aux paysages, aux vergers et à l'énergie.
Il permet de valoriser des circuits courts, de développer une économie agricole locale et de maintenir les paysages.
Maître d'oeuvre : Haha Architectures
Photos Mathilde KEMPF.

La Damassine, une maison des vergers, des paysages et de l'énergie à Vandoncourt

La Damassine est la maison des vergers, des paysages et de l'énergie, un bâtiment créé par Pays de Montbéliard Agglomération. C'est une construction communautaire de plus de 1 000 m² en bois et en paille, destinée à accueillir du public. Ce bâtiment, né de l'histoire des vergers, est une première en France.
Le secteur compte de nombreux vergers qui auraient été condamnés à disparaître. Les associations ont œuvré pour maintenir cette richesse, tant pour le paysage que pour la production fruitière. Le projet s'est étendu à l'énergie, thématique sur laquelle la réalisation se devait d'être exemplaire.
Le bâtiment est mis à la disposition des associations, il sert majoritairement à l'éducation, à l'environnement, au développement durable et à la production.

Il est implanté en périphérie du Pays de Montbéliard. Il est relié au cœur d'agglomération par une piste cyclable. Cette piste conforte l'IVB : elle emprunte une voie ferrée inutilisée de longue date et relie le centre de l'agglomération à un village proche de Vandoncourt. Elle crée un corridor ville-nature, élément qui n'existait plus pour la majorité des habitants ; elle propose un moyen de déplacement alternatif à la voiture et permet à l'ensemble des habitants de retrouver l'usage du vélo.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

Le Parc des Jonchets, une zone humide restaurée à Grand-Charmont

L'actuel Parc des Jonchets se trouve sur une ancienne zone humide, qui était asséchée. Au début des années 1990, un projet urbain développé avec une gestion alternative des eaux pluviales est venu lui redonner sa fonction de zone humide, en intégrant la trame verte et bleue.

Le parc des Jonchets à Grand-Charmont : une zone humide restaurée gère toutes les eaux de ruissellement du bassin versant. Elle comprend un parc public et un bassin, très riches en biodiversité.
Photos Armelle LAGADEC.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

L'Île en mouvement, un parc urbain et scientifique

Un parc urbain et scientifique a été développé sur l'Île du Mont-Bart, située entre le canal du Rhône au Rhin et la rivière de l'Allan, en zone inondable. La première transformation de la partie est du parc, le Près-la-Rose, a changé en profondeur la vision du secteur, qui est devenu plus attractif.

Le projet d'écoquartier des Blancheries complète la requalification du site. A l'ouest, la reconversion d'une friche urbaine en parc culturel et scientifique, et la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) viendront compléter l'offre touristique.

Cet espace inondable devient donc multifonctionnel, attractif, avec une biodiversité riche.

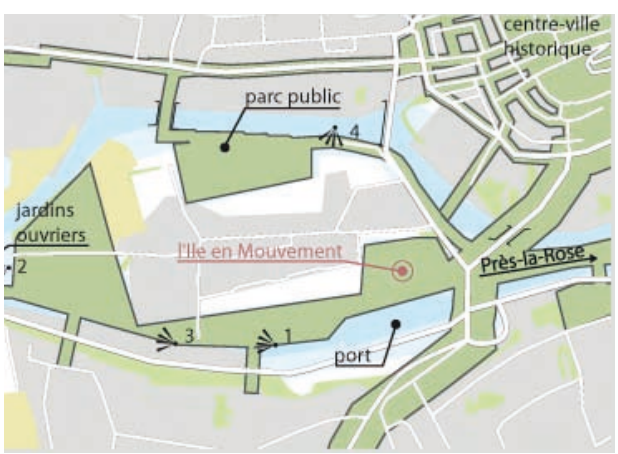

L'Ile en mouvement - Ile du Mont-Bart : développement du tourisme au sein de l'agglomération sur un site peu fréquenté à l'origine, avec des connexions au maillage cycliste et piétonnier du territoire.
Projet qui conforte les jardins familiaux en zone inondable et qui crée une continuité paysagère.
Photos Virginie MARCHAND ©ADU.

Un projet de réseau d'écoquartiers inscrits dans l'IVB

Nous ne souhaitons pas étendre l'espace urbain. La collectivité intervient en réalisant des études de faisabilité pour développer des écoquartiers répondant au respect d'un certain nombre de principes, notamment celui de l'intégration à la ville et à l'espace urbain. L'infrastructure verte et bleue doit y être lisible.

Après avoir réalisé une étude de faisabilité, nous lançons une opération pilote à Vieux-Charmont, sur une friche industrielle acquise par l'agglomération.

Cathy Kuhn

L'agglomération fait réaliser des études de faisabilité sur un certain nombre de sites, qui concernent généralement des reconversions de friches industrielles ou urbaines. Souvent, l'Agence est sollicitée pour compléter le cahier des charges sur le volet insertion urbaine. Dans le cahier des charges à destination des bureaux d'études, nous indiquons le réseau d'infrastructure verte et bleue.

Ainsi, dans le cadre de l'écoquartier qui doit être développé à Sochaux, il était précisé dans le cahier des charges qu'une coulée verte devait traverser le quartier, parce qu'elle mettait en relation un belvédère et la vallée de La Savoureuse en traversant un certain nombre d'espaces publics du centre-ville. Le bureau d'études a conduit son étude de faisabilité en tenant compte de cette orientation générale.

Le quartier des Blancheries à Montbéliard est traversé par un espace public structurant à dominante végétale qui permet de lier le site du château, emblématique du patrimoine historique de Montbéliard, au parc urbain du Près-la-Rose.

Des études de faisabilité opérationnelle sont en cours sur une dizaine de sites de l'agglomération. L'objectif est de réaliser des écoquartiers toujours spécifiques, mis en réseau et connectés à l'agglomération et son IVB.

Cartographie Pays de Montbéliard Agglomération.

Sochaux - Résorption d'une friche industrielle en coeur de ville.

Bureau d'études : Atelier L.D. et NEXITY.

Montbéliard - « Blancheries » : confortement du centre-ville sur les berges de l'Allan. Bureau d'études : cabinet Thirbault, architectes urbanistes.

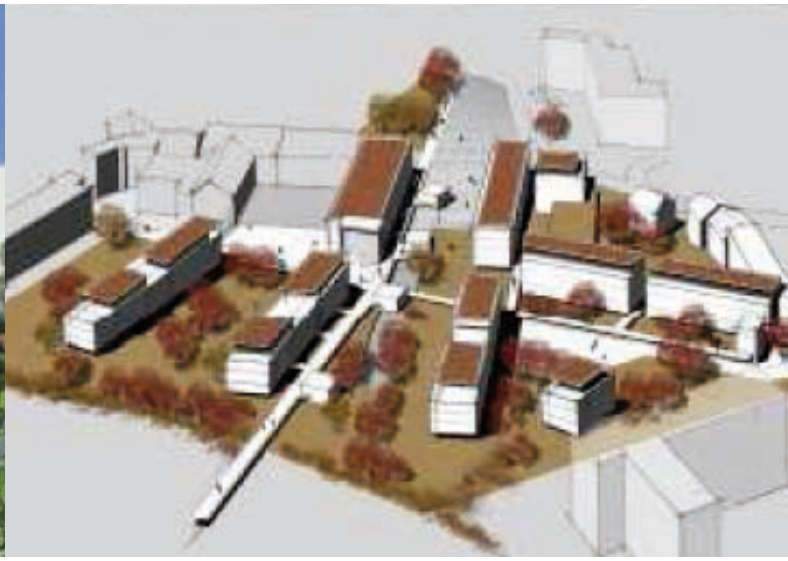

L'IVB fil conducteur des évolutions du territoire

Une prise de conscience de l'imbrication des espaces urbains, périurbains et ruraux

Bernard Lachambre

Dans le cadre du SCOT et de l'infrastructure verte et bleue, nous avons structuré un cœur d'agglomération avec des bourgs qui se trouvent dans des vallées où l'activité industrielle s'est développée, et des villages situés sur des plateaux, qui ont eu une vocation agricole importante.

Élisabeth Schmitt

Les espaces les plus fragiles en termes de préservation sont situés dans la frange : ils ne sont plus agricoles, mais pas encore de la forêt, et ils doivent être préservés de l'urbanisation.

Bernard Lachambre

D'où l'importance d'une prise de conscience de l'ensemble des élus, et des maires en particulier. Un certain nombre d'actions et d'informations sont menées à destination des collectivités afin qu'elles perçoivent l'importance de ces franges urbaines.

Cathy Kuhn

Il peut exister des conflits d'usage entre la zone urbaine et la zone agricole : les agriculteurs peuvent voir d'un mauvais œil les intrusions dans leur espace économique, les habitants peuvent rencontrer des problèmes de nuisance liés à l'élevage ou aux moissons. L'agglomération essaie de définir des lisières relativement épaisses afin de retrouver entre les espaces agricoles et la partie urbaine un certain nombre d'équipements de proximité.
Dans le cadre du PLU de Bavans, nous avons réfléchi à une ceinture verte comprenant des équipements de loisir, qui assure l'interface entre la partie urbaine et la partie agricole sous forme de parc naturel. Mais les zones de friction restent très importantes, ce sont des projets complexes à mettre en place.

Une agriculture fragile, réorientée vers les habitants

Élisabeth Schmitt

Les espaces agricoles ont été repérés dans le cadre du SCOT. Depuis un an et demi, les services de la communauté d'agglomération ont commencé à actualiser l'état des lieux de l'agriculture périurbaine, en lien avec la chambre d'agriculture. Les élus sont en train de réfléchir à une stratégie politique pour l'agriculture périurbaine.
La communauté d'agglomération soutient de façon concrète certains projets, en particulier le développement de circuits de proximité. Comme la région est plutôt spécialisée dans l'élevage et dans la production laitière, l'agglomération soutient un projet regroupant une quinzaine d'agriculteurs pour créer une fromagerie. Le soutien est économique et vise à développer également le circuit court.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

Bernard Lachambre

Nous avons constaté qu'un certain nombre de zones agricoles perdaient beaucoup en biodiversité, et étaient occupées par les céréaliers ou les producteurs de maïs venant d'Alsace. Un soutien a été organisé, de façon à permettre la poursuite de l'activité agricole, voire la réinstallation d'agriculteurs.

L'association « Jardins d'idées », qui mène aussi une mission d'insertion, fournit des paniers bio à des abonnés et des légumes à certaines cantines scolaires. Un partenariat avec la ville de Montbéliard permet la mise à disposition d'espaces dans des zones inondables pour cette association. Le contrat aborde la thématique de l'insertion, de la biodiversité (dans la mesure où l'agriculture est biologique) et intègre le grand public.

L'énergie hydraulique, un patrimoine à redévelopper

Nous avons engagé une démarche importante sur l'énergie hydraulique, avec un recensement de l'ensemble des barrages existants. Sur la vingtaine qui a été exploitée, trois sont encore en production. Nous avons ensuite défini quatre sites qui pourraient être réhabilités en sites de production. Il est question de réutiliser les équipements existant actuellement, et pas de créer de nouveaux barrages car nous aurions un impact environnemental important. Une étude est en cours avec la Caisse des Dépôts et Consignations, des contacts ont été pris avec EDF et des producteurs d'électricité locaux, de façon à pouvoir remettre en service ce type d'unités dans un avenir relativement proche. Plusieurs mégawatts (entre 4 MW et 7 MW) seraient fournis par cette force motrice.
Certains de ces projets sont plus avancés : nous essayons de travailler sur la biodiversité en créant des passes à poissons, ou de développer l'aspect touristique et sportif.

Les énergies éolienne et photovoltaïque à créer en lien avec l'IVB

Nous travaillons sur un projet de développement éolien en périphérie de l'agglomération, à cheval sur deux autres communautés de communes, côté Suisse. Cette démarche est reliée à l'infrastructure verte et bleue : une zone d'intérêt touristique au niveau forestier se trouve dans le périmètre concerné et nous chercherons à respecter la biodiversité dans le cadre d'implantation d'éoliennes.
Au niveau du photovoltaïque, des projets importants ont été mis en place, notamment un projet réalisé par PSA Peugeot-Citroën, qui génère un peu plus de 1 MW depuis mi 2010.
Nous n'avons pas l'intention de développer des espaces photovoltaïques dans des zones agricoles. Certaines zones polluées qui ne peuvent pas être fertilisées peuvent nous intéresser, mais ce sont surtout dans les espaces bâtis que nous développerons l'énergie photovoltaïque. Nous avons réalisé un inventaire au niveau du patrimoine de la collectivité afin de pouvoir solliciter les entreprises qui seraient intéressées par cet investissement.

PARTIE 2 - UN REGARD SUR CES EXPÉRIENCES – LES FACTEURS DE RÉUSSITE DES PROJETS ET LES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE TRANSPOSABLES

L'objectif n'est pas de reproduire telle quelle cette expérience. Chaque contexte est unique et chaque réponse doit l'être. Cependant, il est possible de dégager des logiques, des enchaînements, des méthodes, qui peuvent devenir reproductibles. Ce sont plutôt ces mécanismes que nous vous proposons de mettre en avant, afin de jeter un pont vers d'autres territoires et d'autres pratiques.

L'infrastructure verte et bleue construite à partir de préoccupations issues du terrain

La démarche de définition d'infrastructure verte et bleue (IVB) est directement intégrée et connectée aux préoccupations et aux spécificités du territoire. Elle part d'un constat qui provient du terrain : la nécessité de faire évoluer la politique d'aménagement à partir de l'identification d'un risque naturel qui a eu des incidences sur l'économie et la vie locale.

Des outils issus des spécificités du territoire

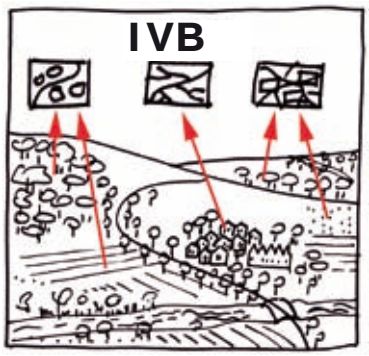

L'IVB donne les intentions, pas la solution

L'outil de l'IVB donne les règles du jeu et le fil conducteur dans lequel les projets doivent s'inscrire. Il ne dicte pas les solutions pratiques et ne fige pas les choix à venir. Les retranscriptions dans les projets sont discutées au cas par cas, avec les élus concernés (communaux et intercommunaux) et les usagers.

La concertation comme maillon indispensable de la mise en oeuvre des projets

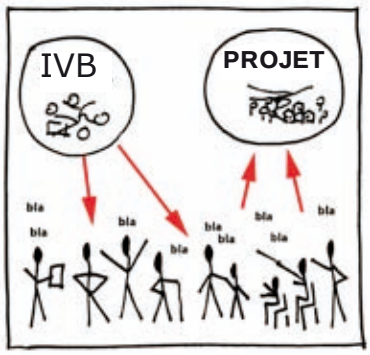

Une construction progressive de la politique liée à l'IVB

Tout n'a pas été élaboré dès le début. Les objectifs, les méthodes et l'ingénierie évoluent.
Cette inscription dans la durée permet de toujours réorienter les actions à partir de celles qui fonctionnent bien sur le terrain et qui méritent d'être développées. Les différents travaux s'articulent. Chaque action consolide l'ensemble du processus et du portage. La démarche nourrit le projet politique, dans une construction progressive.

Une démarche inscrite dans le temps long

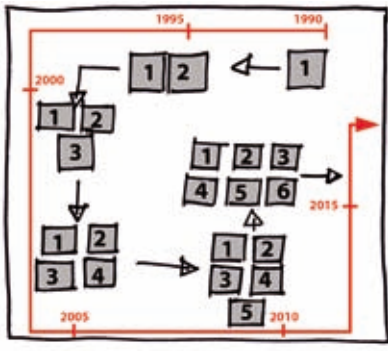

L'IVB, un outil créé pour répondre aux besoins exprimés localement

À l'inverse de la trame verte et bleue, l'infrastructure verte et bleue n'est pas seulement orientée sur la biodiversité mais elle intègre la présence et l'activité de l'homme dans toutes ses composantes : cadre de vie, évolution dans les usages, nature rendue accessible à tous, nouvelles habitudes des habitants vis-à-vis du territoire, mobilité alternative, nouveaux accès...

PARTIE 2 - UN REGARD SUR CES EXPÉRIENCES – LES FACTEURS DE RÉUSSITE DES PROJETS ET LES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE TRANSPOSABLES

Un équilibre du rapport ville-nature pour limiter l'étalement urbain

La notion d'IVB se structure à partir de rapports pacifiés et constructifs entre la ville et la nature. Elle amène à travailler simultanément sur la viabilité écologique et économique des espaces, avec une mise en réseau et une limitation de l'étalement urbain. Par exemple en travaillant sur la reconversion de sites en friches ou sur l'utilisation de secteurs inondables.
Les espaces naturels ont une valeur d'usage, une valeur sociale et un sens au même titre que les espaces urbanisés, avec un rapport équilibré et complémentaire.

Espaces agricoles, forestiers forts et revalorisés

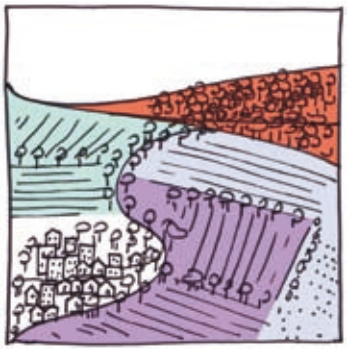

Une valeur particulière donnée à chaque composante du territoire

L'agriculture, le paysage, l'industrie, le logement, la mobilité, etc. ont tous un rôle à jouer dans l'édification du projet d'IVB. Ils concernent tous les acteurs (élus, collectivités, techniciens, habitants, usagers…). Il n'y a pas d'opposition entre ces dimensions, qui dialoguent entre elles et trouvent un intérêt partagé. Cela se traduit par des allers et retours entre les différentes échelles et les projets, avec une complémentarité des politiques communautaire et communale.

Des allers-retours permanents entre le projet et le territoire

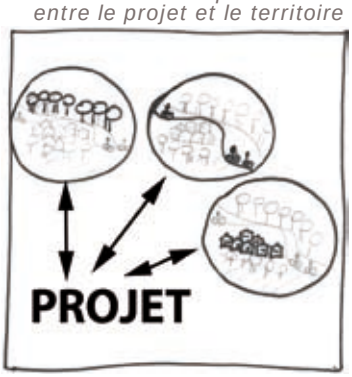

Un emboîtement d'échelles, du grand territoire à la parcelle

Toutes les échelles de territoire sont travaillées : du très grand territoire (quart nord-est de la France et pays limitrophes) à la parcelle, quelle que soit la nature du foncier (projet public, initiative privée, associative…). Tous les acteurs, notamment les élus communaux, sont invités à se doter d'une vision multi-échelle.

Chaque action a une incidence sur le territoire

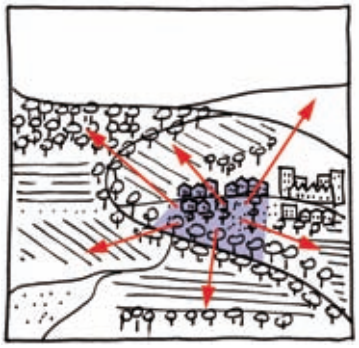

Des périmètres administratifs cohérents et complémentaires

Le périmètre d'intervention de l'Agence de développement et d'urbanisme englobe notamment le périmètre de l'agglomération et du SCOT, ce qui facilite une bonne cohérence et une articulation des différentes politiques. Cela donne une force aux actions et aux outils développés.
Ces périmètres n'enferment pas le territoire, qui développe de nombreux partenariats avec d'autres territoires sur la base de projets communs, permettant de nourrir et de faire évoluer l'ensemble des politiques territoriales.

PARTIE 2 - UN REGARD SUR CES EXPÉRIENCES – LES FACTEURS DE RÉUSSITE DES PROJETS ET LES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE TRANSPOSABLES

Une transversalité et une multifonctionnalité des actions

L'IVB a été élaboré dans une vision transversale, sans sectorisation spatiale ou fonctionnelle. Il n'y a pas d'espaces dédiés à la biodiversité et d'autres destinés à l'habitat, l'industrie ou la mobilité ; tout s'enchevêtre et se complète, avec des perméabilités. Ces espaces multifonctionnels s'enrichissent mutuellement au fur et à mesure de l'émergence de nouveaux projets.

Le paysage comme support d'attractivité pour les habitants

La dimension naturelle du territoire est pensée comme un atout, directement relié à l'attractivité. Le paysage n'est pas un décor mais un élément à part entière de la vie quotidienne qui permet d'améliorer le cadre de vie : connaissance du territoire partagée, plaisir à y évoluer, maillages piétons et cyclistes, espaces publics de proximité connectés entre eux, agriculture de proximité, accessibilité des équipements publics…

Une vocation double de chaque projet

Chaque projet réalisé répond à un programme bien précis (habitat, équipement, agriculture, industrie, mobilité…). Par ailleurs, en s'inscrivant dans l'IVB, il contribue à conforter les trames existantes ou à recréer des liaisons et des connexions, en plus de sa propre vocation sur le site.

Une ingénierie qui évolue dans le temps

Au démarrage de la démarche, une ingénierie en interne permet de mettre en œuvre les projets, d'assurer leur cohérence et de prendre en compte les éléments issus de l'IVB, du SCOT, du plan de paysage…
Dans un second temps, grâce à la structuration claire des différentes actions, l'ingénierie interne évolue pour prendre plutôt un rôle d'accompagnateur et d'assistance, ce qui permet de s'ouvrir à des bureaux d'études extérieurs qui enrichissent la démarche initiale avec leur regard extérieur.

Une ingénierie interne qui s'adjoint des compétences extérieures ponctuelles

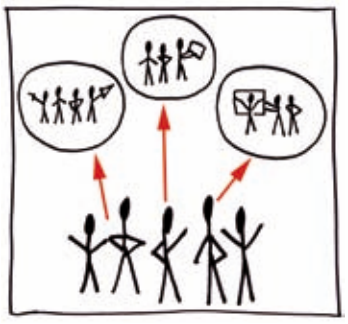

Remerciements

Bernard Lachambre, vice-président de Pays de Montbéliard Agglomération en charge de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement des déchets et du développement durable,
Élisabeth Schmitt, urbaniste et Cathy Kuhn, architecte urbaniste à l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard,
ainsi que l'ensemble des participants à la conférence téléphonique.

Pour en savoir plus

Le site de Pays de Montbéliard Agglomération :
http://www.agglo-montbeliard.fr/
Le site de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard :
http://www.adu-montbeliard.fr/
Le site du réseau : http://www.mairieconseilspaysage.net dans la rubrique Conférences téléphoniques, Pays Montbéliard 07/12/2010.
Dans la rubrique Territoires, classement par région pour les contacts et les coordonnées, dans la rubrique Expériences du réseau, Trames vertes et bleues.

Contacts

Armelle Lagadec et Mathilde Kempf,
architectes urbanistes mandatées par Mairie-conseils pour animer le réseau de territoires « Paysage et urbanisme durable ».

Tél. Armelle Lagadec : 06 62 37 55 36
Tél. Mathilde Kempf : 03 70 99 50 99
reseauterritoires@mairieconseilspaysage.net
www.mairieconseilspaysage.net
Mairie-conseils - Caisse des Dépôts : 01 58 50 75 75
www.mairieconseils.net

www.mairieconseilspaysage.net

Le réseau en quelques mots

L'objet du réseau

Réseau de territoires créé à l'initiative de Mairie-conseils (Caisse des Dépôts), suite aux États généraux du paysage de février 2007 dans le but de faire du paysage le fil conducteur d'un urbanisme durable.

Un thème général, celui du paysage et de l'urbanisme durable, c'est à dire de la prise en compte de la singularité des territoires pour concevoir et réaliser les projets d'aménagement et d'urbanisme.

Des axes de travail orientés sur les principaux éléments porteurs d'un urbanisme durable :

- la cohérence paysagère
- l'économie des sols et la préservation des espaces agricoles et naturels
- la gestion et la valorisation des ressources
- la mobilité et les modes de déplacement
- les formes urbaines et la densification
- l'optimisation de l'existant
- la mixité sociale
- la participation des usagers
- l'organisation de l'ingénierie et les modes de gouvernance.

Plusieurs objectifs : partager des expériences, des démarches de travail et des expertises ; connaître les réseaux qui agissent dans le domaine du paysage et de l'urbanisme ; mutualiser les savoir-faire et favoriser la coopération entre les territoires.

Le fonctionnement du réseau

Le démarrage : la première rencontre du réseau a eu lieu le 22 janvier 2008.

Les territoires membres : aujourd'hui, près de 90 territoires membres. Ce sont pour l'essentiel des territoires intercommunaux (communautés de communes, Pays, PNR, SCOT, communautés d'agglomération...), représentés par un élu et un chargé de mission de la structure.

Le comité de pilotage : un comité de pilotage coordonne et suit les avancées du réseau. Il se compose d'experts et d'organismes reconnus dans le domaine du paysage et de l'urbanisme, qui apportent leur expertise, leur regard extérieur et leur réflexion : Mairie-conseils, Grands Sites de France, ministère de l'Agriculture, Fédérations des Parcs naturels régionaux de France, des CAUE et des SAFER, Assemblée des communautés de France, Union nationale des CPIE, des territoires (CC, PNR...), Compagnie du paysage et enseignants.

L'adhésion des territoires au réseau : libre, réservée aux territoires, sur la base du volontariat, avec un intérêt pour les thématiques abordées dans le réseau, pour connaître d'autres expériences et faire part de ses propres expériences.

Pour adhérer, le territoire intéressé doit être représenté par un tandem élu / technicien. Un courrier de demande d'adhésion, signé par l'élu, doit être transmis, avec une contribution écrite présentant le territoire, les problématiques auxquelles il fait face sur les questions de paysage et d'urbanisme, les réponses qui sont apportées, les actions sur lesquelles le territoire est engagé actuellement, les points prioritaires qui intéressent les élus à travers leur participation dans le réseau, leur motivation et leurs attentes, les expériences qu'ils aimeraient partager avec les autres membres du réseau.

Ce courrier doit être adressé à : Mathilde Kempf et Armelle Lagadec, réseau Paysage et urbanisme durable - Mairie-conseils Caisse des Dépôts - 72, avenue Pierre Mendès-France - 75914 PARIS Cedex 13.

Les activités du réseau

- **Des conférences téléphoniques :** sur des expériences du réseau, et hors réseau en France et à l'étranger, sur des thématiques particulières correspondant à des préoccupations repérées ou à des avancées législatives importantes comme celles du Grenelle de l'Environnement, et également sur des réflexions de fond autour de la question de l'urbanisme durable.

- **Des rencontres et visites d'expériences :** rencontre nationale du réseau tous les deux ans, rencontre à thème, visites de terrain au sein du réseau ou avec d'autres réseaux, voire voyages d'étude.

- **Des journées de travail :** elles ont un objectif de production et servent à approfondir un sujet pour mieux le prendre en compte et progresser avec des territoires expérimentés dans les démarches, les méthodes et les processus de travail. Elles s'appuient sur une thématique portée par des expériences**.**

- **Des journées d'accueil :** elles doivent aider les territoires dans leur démarche et leur réflexion. Environ six territoires exposent leur situation, leur problématique, leurs questionnements et leurs attentes sur un sujet commun, avec un apport de références, d'éléments législatifs, pratiques, etc.

- **L'édition de mémentos :** sur des expériences du réseau et sur de grandes thématiques. Ils sont l'aboutissement d'un travail sur le terrain et d'une conférence téléphonique, d'une rencontre particulière ou d'une journée de travail.

- **Une offre d'intervention pour les territoires du réseau :** sous forme d'une journée de rencontre sur le terrain avec les animatrices et des membres du réseau, permettant d'approfondir une problématique à laquelle un territoire est confronté.

- **Des sites internet :**
  - le site général de Mairie-conseils, avec notamment sa rubrique d'expériences dans tous domaines : www.mairieconseils.net
  - le site propre du réseau qui rassemble ses productions, des documents des membres, des dossiers d'expériences du réseau et hors réseau, des documents thématiques de réflexion ou de recherche, des documents méthodologiques, l'annonce d'événements, des références : www.mairieconseilspaysage.net

- **Une newsletter :** à parution trimestrielle, informant sur la vie du réseau et de ses prochaines activités, des expériences de ses membres, des dernières productions, des derniers documents de référence sur ses thématiques, des prochains événements diffusés par les territoires et les partenaires du réseau.

- **La présence du réseau dans divers événements :** des événements portés par des membres du réseau ou des événements extérieurs pour lesquels le réseau est sollicité pour intervenir ou contribuer à une démarche ou à des échanges.

Les publications du réseau

Mémentos édités :

(version imprimée à commander gratuitement auprès de Mairie-conseils, version pdf téléchargeable sur la page d'accueil du site du réseau)

13

L'infrastructure verte et bleue comme colonne vertébrale du développement territorial - Expérience de Pays de Montbéliard Agglomération et de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard - décembre 2010 - Réf E155

12

Un réseau de collectivités mobilisées autour du développement durable et de l'aménagement- Expérience de l'association BRUDED - avril 2010 - Réf E152

11

Penser le territoire par le paysage - Expérience de la CC de la Haute-Bruche (Bas-Rhin) - décembre 2009 - Réf E147

10

Territoires d'enseignement - Coopération entre territoires, écoles supérieures et universités - Rencontre du réseau dans le PNR du Massif des Bauges - mai 2009 - Réf E143

9

La singularité des territoires - Nouveaux regards sur l'urbanisme - démarches et ingénieries - Rencontre du réseau - septembre 2010 - Réf E142

8

Le paysage comme fondement d'une politique de territoire (Bouches-du-Rhône) - Expérience du PNR des Alpilles - juillet 2009 - Réf E132

7

La requalification d'un site industriel et patrimonial en friche à Wesserling (Haut-Rhin) - Expérience de la CC de la Vallée de Saint-Amarin – octobre 2008 - Réf E131

6

Une politique intercommunale d'urbanisme issue d'un projet partagé (Landes et Gironde) - Expérience du Pays des Landes de Gascogne - décembre 2008 - Réf E130

5

Une politique diversifiée de développement durable (Haut-Rhin) - Expérience de la commune de Kaysersberg et de la CC de la Vallée de Kaysersberg - octobre 2008 - Réf E125

4

Un lotissement innovant à Sainte-Croix-aux-Mines (Haut-Rhin) - Expérience de la commune de Sainte-Croix-aux-Mines, en partenariat avec le PNR des Ballons des Vosges, le CAUE 68, la SEMHA, le département 68 et la région Alsace - octobre 2008 - Réf E124

3

Greffes urbaines en Vaunage (Gard) - Expérience de la CA Nîmes Métropole, en partenariat avec l'Agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne, l'Université Paul Valéry Montpellier III et l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier - mai 2008 - Réf E108

2

La charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes (Gard) - Expérience de la CA Nîmes Métropole, en partenariat avec le Syndicat de l'AOC Costières de Nîmes et l'Agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne - mai 2008 - Réf E107

1

Un projet de village qui s'appuie sur une politique foncière volontaire et sur la concertation (Ain) - Expérience de la commune de Treffort-Cuisiat et de la CC de Treffort-en-Revermont - février 2008 - Réf E106

Contribution à un débat :

(version pdf téléchargeable sur la page d'accueil du site du réseau)

2

Apprendre hors les murs, territoires d'enseignements - Hors-série de « Chronique d'un atelier » - mai 2009 - Réf E117

1

L'étalement urbain - Compétences des intercommunalités, acceptation, ingénierie - septembre 2008

Vincent CHASSAGNE, responsable du réseau à Mairie-conseils

Armelle LAGADEC et Mathilde KEMPF, architectes-urbanistes mandatées par Mairie-conseils pour animer le réseau de territoires « Paysage et urbanisme durable »

reseauterritoires@mairieconseilspaysage.net
www.mairieconseilspaysage.net

Ce dossier présente les éléments issus d'une conférence téléphonique sur l'expérience de Pays de Montbéliard Agglomération et de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (Doubs) qui ont défini une infrastructure verte et bleue, support du développement territorial. Cet outil transversal, finement cartographié à différentes échelles, charpente le SCOT et donne des orientations pour l'ensemble des projets d'aménagement portés par l'agglomération, les communes ou les habitants. Ainsi, chaque nouvelle intervention s'inscrit dans une trame plus large et contribue à recréer des continuités environnementales, paysagères, d'usage... L'objectif d'éco-agglomération s'appuie avant tout sur l'idée de travailler des rapports pacifiés entre nature et ville, avec l'intention de favoriser les échanges sociaux, de faire évoluer les pratiques et d'aider à mieux accepter la densité urbaine.
Ce dossier a été réalisé par Mathilde Kempf et Armelle Lagadec, architectes urbanistes mandatées par Mairie-conseils pour animer le réseau de territoire, suivi par Vincent Chassagne.

RÉSEAU DE TERRITOIRES
Paysage et urbanisme durable

MÉMENTO 13

Novembre 2011

Commande
Référence : E155
Mairie-conseils diffusion
SDL329
16, rue Berthollet
94110 Arcueil
Tél : 01 58 50 17 00
Fax : 01 58 50 00 74

www.mairieconseils.net

Mairie-conseils
72, avenue Pierre-Mendès-France
75914 Paris cedex 13

Caisse des Dépôts
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET RÉSEAU